

# Lutter contre la précarité énergétique avec le programme **Slime**

SLIME

Un premier pas  
contre la précarité  
énergétique

Un programme du



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE





# Objectifs du webinaire

**Vous approprier la méthodologie Slime  
et le fonctionnement du programme**

**Identifier les actions que vous pouvez  
reproduire sur votre territoire**

**Vous familiariser avec le dossier de candidature pour  
commencer à concevoir votre dispositif**



# Déroulé

1. Introduction et tour de table
2. Présentation du programme Slime
3. Présentation de la méthodologie :
  1. Repérage
  2. Diagnostic socio-technique
  3. Orientation
4. Conclusion



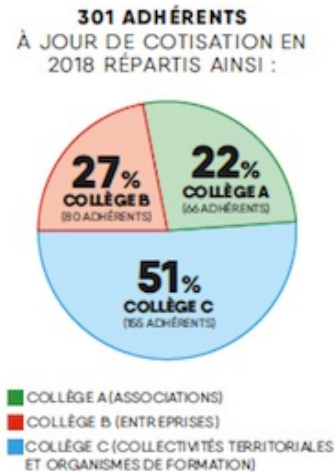
**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

[www.cler.org](http://www.cler.org)

## Quelques mots sur le CLER

### L'énergie nous concerne tous !

Depuis 1984, le CLER - Réseau pour la transition énergétique défend et accompagne la montée en puissance des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie dans le paysage énergétique français. Grâce à un réseau d'acteurs locaux précurseurs, l'association poursuit son objectif d'accélérer la transition énergétique sur le terrain. En innovant sans cesse et en élaborant des pratiques vertueuses et reproductibles, ces professionnels engagés forment une société civile déjà en mouvement dans les territoires.



### Qui sommes-nous ?

- Des collectivités qui visent la couverture de leurs besoins énergétiques, après les avoir réduits au maximum, par les énergies renouvelables locales
- Des associations qui accompagnent des citoyens dans leur démarche de sobriété ou de rénovation énergétique
- Des entreprises qui développent les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique au quotidien
- Des organismes de formation qui proposent des enseignements de qualité dans tous les champs de la transition



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

[www.cler.org](http://www.cler.org)

## NOS MISSIONS

*Échanger*

DYNAMISER LE RÉSEAU  
D'ADHÉRENTS

*Déployer*

LA MISE EN ŒUVRE  
DE LA TRANSITION DANS  
LES TERRITOIRES

*Convaincre*

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
DANS LE DÉBAT FRANÇAIS  
ET EUROPÉEN

*Informier*

FAIRE CIRCULER  
LES CONNAISSANCES

## Force de propositions pour la transition énergétique

Notre projet est simple : offrir aux acteurs locaux un espace d'échanges pour imaginer ensemble les alternatives concrètes aux énergies fossiles et fissiles et les diffuser. Fort de son expertise et de ce travail en réseau, le CLER – Réseau pour la transition énergétique porte à l'échelle locale, nationale et européenne une vision cohérente et transversale de l'énergie et formule des propositions auprès des pouvoirs publics.



« *Ce réseau est fondamental car il permet aux élus de terrain de monter en compétences grâce à des rencontres et des échanges de savoirs* »

Michel Maya, maire de Tramayes (71)

# Tour de table

- **Nom, prénom**
- **Structure**
- **Poste**



# Pourquoi agir contre la précarité énergétique ?

La précarité énergétique désigne la difficulté, voire l'incapacité pour un ménage de chauffer son logement à un coût acceptable au regard de ses revenus.

De par leurs compétences, les collectivités territoriales peuvent agir pour résorber ce phénomène, ce qui permet de :

- o Réduire les inégalités et augmenter le pouvoir d'achat
- o Optimiser l'efficacité des aides publiques
- o Favoriser la rénovation des passoires énergétiques
- o Répondre à un enjeu sanitaire et réduire les dépenses de santé



# Le Slime en quelques mots

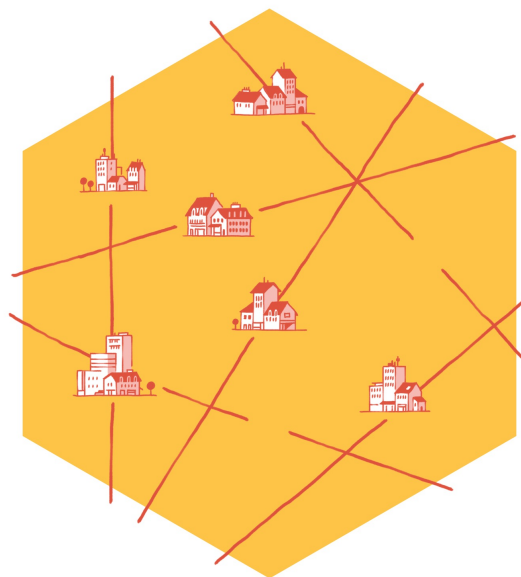
**Le Slime est un programme CEE porté par le CLER depuis 2013**

## Objectifs du programme

Massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

## Public visé

Tous les **ménages très modestes**, quel que soit leur statut d'occupation : propriétaires occupants, locataires du parc privé et du parc social.



## Méthodes de repérage

Principe : s'appuyer sur un réseau de donneurs d'alerte animé par la collectivité.

Démarche *d'aller vers* pour identifier les ménages encore mal ciblés par les dispositifs classiques de l'action sociale ou de l'amélioration de l'habitat.

## Sortir des solutions curatives pour un accompagnement préventif

Le Slime s'appuie sur le **pouvoir d'agir** des ménages en instaurant une relation de confiance et en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement.

# Le Slime en quelques mots

## Une méthodologie adaptable à chaque collectivité

La méthodologie d'intervention du programme Slime est conçue à l'échelle nationale par le CLER – Réseau pour la transition énergétique.

**Elle est ensuite déployée localement dans des dispositifs Slime pilotés par les collectivités territoriales.**

Elles décident des modalités de mise en œuvre de leur Slime en fonction de la réalité de leur territoire pour le coordonner avec les actions et dispositifs existants.

## A quelle échelle agir ?

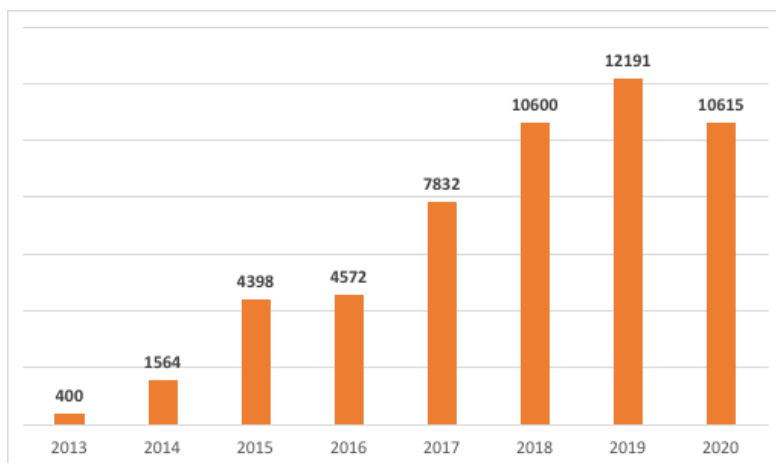
L'efficacité d'un Slime réside dans la capacité de la collectivité à mobiliser et à coordonner une diversité d'acteurs et de dispositifs existants sur le territoire.



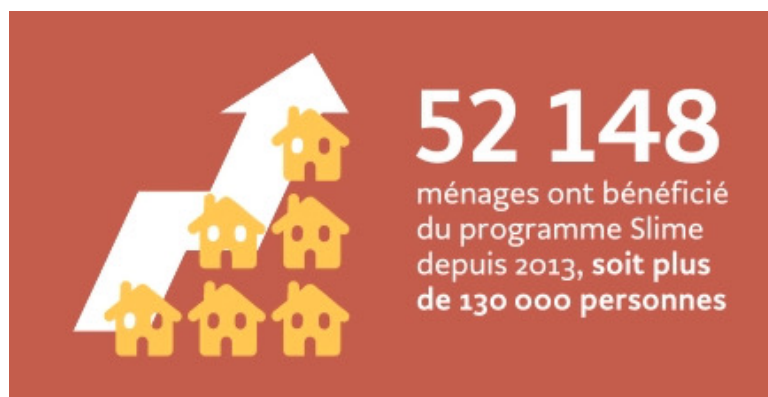
Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les départements sont désignés chefs de file de la résorption de la précarité énergétique. Cette échelle est particulièrement pertinente pour la mise en place d'un dispositif Slime.

C'est également le cas des collectivités de taille importante telles que les métropoles ou groupement de collectivités.

# Le Slime en quelques chiffres



Evolution du nombre de ménages accompagnés depuis 2013



## Aperçu des collectivités engagées

**14 Conseils départementaux** : Aude, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Gironde, Lot, Mayenne, Morbihan, Bas-Rhin, Savoie, Ain, Vaucluse, Alpes-de-Haute-Provence, Ardèche

**1 Conseil régional** : La Réunion

**6 Communautés d'agglomération** : Saint-Brieuc Armor, Valence Romans Agglo, CARENE Saint-Nazaire agglomération, Arlysère, Paris Saclay, Fougères Agglomération, Pau Béarn Pyrénées

**4 Communautés de communes** : Colombey Sud Toulousain, Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Crestois et Pays de Saillans

**1 Communauté urbaine** : Grand Paris Seine Oise

**4 CCAS** : Malaunay, Grenoble, Saint-Nazaire, Montpellier

**5 Métropoles** : Brest Métropole, Bordeaux Métropole, Métropole Européenne de Lille, Nantes Métropole, Grand Chambéry

**4 communes** : Montfermeil, Besançon, La Roche-sur-Yon, Couesnon-Marche-de-Bretagne

**2 Syndicats** : SYDEV, SIEEEN

**2 EPT** : Grand Orly Seine Bièvre, Est Ensemble

**1 GIP** : Charente

# Une méthodologie en 3 étapes



## 1. Repérer

Organisation d'une chaîne de détection des ménages, notamment par la **mobilisation et l'animation d'un réseau de donneurs d'alerte** (travailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie, professionnels du secteur médical, associations caritatives, etc.).



## 2. Diagnostiquer

**Réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages** pour qualifier l'état du bâti et des équipements, les usages et la situation sociale et financière du ménage. Installation de petits équipements d'économie d'énergie et conseils personnalisés.



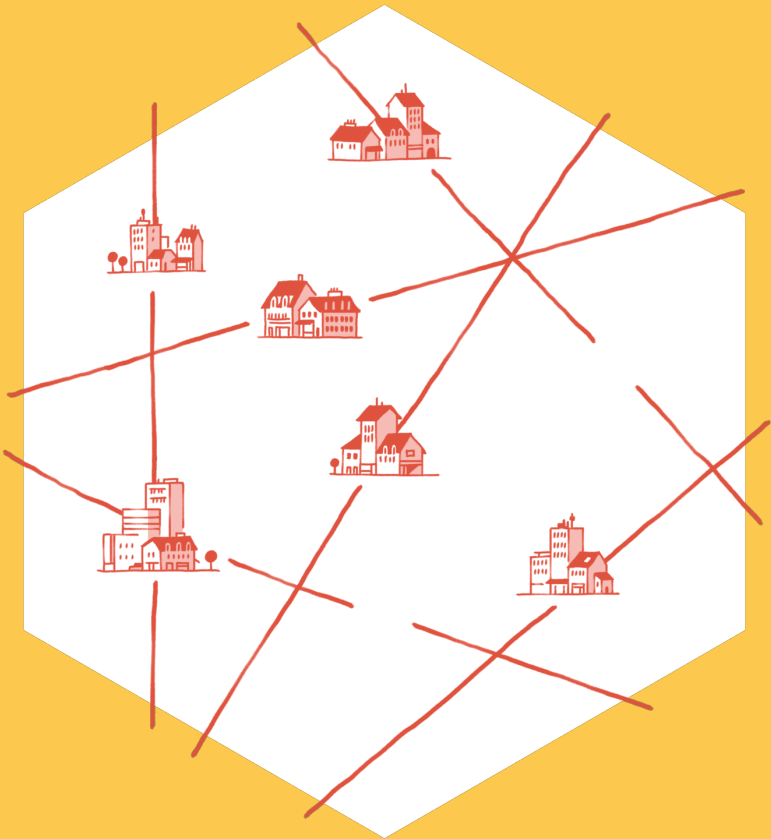
## 3. Orienter

**Orientation et accompagnement des ménages vers des solutions durables et adaptées** : travaux de rénovation énergétique, fonds social d'aide aux travaux et au remplacement d'équipement, médiation avec le bailleur, aides sociales, traitement du logement indigne, etc.

# Pourquoi rejoindre le Slime ?

En adhérant au programme Slime, les collectivités bénéficient de :

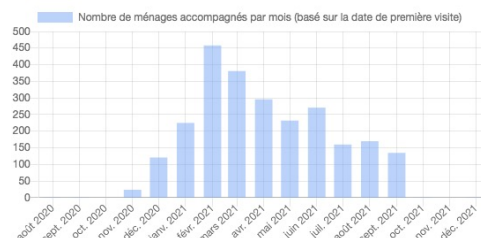
- ❑ **Financements** : les CEE permettent de couvrir jusqu'à 70% des dépenses de la collectivité.
- ❑ **Ressources et outils méthodologiques** : le CLER met à disposition des collectivités un guide méthodologique, des fiches retours d'expérience, des outils d'évaluation et de communication...
- ❑ **Un accompagnement personnalisé** par l'un des 6 membres de l'équipe Slime du CLER, à chaque étape du projet : en amont du dépôt du dossier de candidature et tout au long de la mise en œuvre du dispositif.
- ❑ **Un logiciel**, SoliDiag, qui permet de réaliser et de suivre les visites.
- ❑ **Une formation** au diagnostic sociotechnique.
- ❑ **Une animation dédiée** : séminaire annuel, liste d'échange, webinaires...



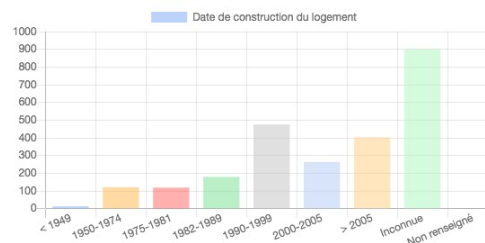
# SoliDiag, le logiciel de réalisation et de suivi des visites à domicile

- Outil les collectivités dans la mise en œuvre d'un Slime.
- Disponible pendant la visite et après, il permet de :
  - ✓ remplir directement toutes les informations relatives à la visite (ménage, bâti, énergie, équipements)
  - ✓ générer des rapports de visites (ménage, technique).
- Le logiciel est utilisé par toutes les collectivités, a minima pour le reporting des visites.

Nombre de ménages accompagnés par mois (basé sur la date de première visite)



Date de construction du logement



Éligibilité ANAH



Ménages > Hakim Bejaoui

Données obligatoires    Repérage    Suivi    **Visite**    Orientation    Rapport

[Reprendre la visite](#)

<b>Ménage</b> Aucune donnée	<b>Bâti</b> Aucune donnée	<b>Energie</b> Complété à 20% 1 données obligatoires manquantes	<b>Chauffage et eau chaude</b> Aucune donnée
<b>Tour de logement</b> Aucun poste de consommation complété			
<b>Dégradation du logement</b> Aucune donnée	<b>Inadaptation du logement</b> Aucune donnée	<b>Récapitulatif</b> 0 petit matériel installé 0 écogeste sélectionné	

# Kit d'outils pour l'évaluation des dispositifs Slime

## Composition

- ❑ Tutoriel pour accompagner les collectivités pas à pas
- ❑ Outil d'échantillonnage
- ❑ Questionnaire en ligne (et en PDF)
- ❑ Rapport automatique + modèle de rapport d'analyse
- ❑ Un modèle de synthèse communicante

## Conduire sa démarche d'évaluation du Slime

Guide méthodologique

À destination des collectivités et leurs partenaires

SLIME  
Un premier pas  
contre la précarité  
énergétique

### B. Confort et humidité

Si cela vous convient, je vais commencer par vous poser quelques questions sur la façon dont vous vous sentez dans votre logement, comme lorsque nous étions venus chez vous.

Avez-vous souffert du froid dans votre logement l'hiver dernier ?

- Oui  
 Non

Si oui, pour quelles raisons ?

- Votre chauffage ne vous permet pas de chauffer l'ensemble de votre logement  
 Votre chauffage était en panne la plupart du temps  
 Vous vous êtes privés de chauffage  
 Votre logement est mal isolé  
 Le courant a été coupé par votre fournisseur suite à un impayé

Depuis notre visite, jugez-vous que le niveau de confort thermique dans votre logement durant l'hiver s'est amélioré ?

- Oui tout à fait  
 Oui un peu  
 Non pas vraiment  
 Non pas du tout  
 Non concerné : mon logement avait déjà un niveau de confort thermique satisfaisant

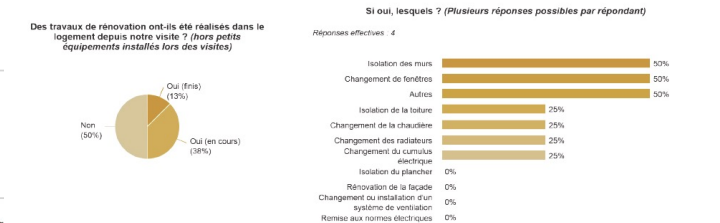
Depuis notre visite, jugez-vous que le niveau d'humidité dans votre logement durant l'hiver s'est amélioré ?

- Oui tout à fait  
 Oui un peu  
 Non pas vraiment  
 Non pas du tout  
 Non concerné : mon logement ne présentait pas de problèmes d'humidité

critères				
	A	B	C	D
	Territoire A			
		Nombre de ménages "interrogeables"	%	OBJECTIF de nombre de ménages interrogés (à mettre à jour)
4	Locataire parc privé	0	#DIV/0!	#DIV/0!
5	Locataire parc privé * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!
6	Locataire parc privé * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
7	Locataire parc privé * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
8	Locataire parc privé * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!
9	Locataire parc social	0	#DIV/0!	#DIV/0!
10	Locataire parc social * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!
11	Locataire parc social * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
12	Locataire parc social * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
13	Locataire parc social * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!
14	Propriétaire occupant	0	#DIV/0!	#DIV/0!
15	Propriétaire occupant * Adulte avec enfants (monoparental)	0	#DIV/0!	#DIV/0!
16	Propriétaire occupant * Couple avec enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
17	Propriétaire occupant * Couple sans enfants	0	#DIV/0!	#DIV/0!
18	Propriétaire occupant * Personne seule	0	#DIV/0!	#DIV/0!
19	Total général	0	100%	0

quotas échantillon selection des ménages fiche de l'interviewé

Travaux



# Le financement

Un forfait par visite en fonction des modalités de  
visite prévues

<b>Base</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Tranches supplémentaires</b>	
DST en deux visites / ou binôme	100,00 €
Profil "expert"	100,00 €
Accompagnement renforcé (renforcement de la tranche obligatoire de 20% de l'objectif total de visites)	+ 50,00 € par tranche supplémentaire de 10%
Suivi des ménages à n+1	50,00 €
Forte articulation avec des dispositifs de type FSATME	50,00 €
<b>Minimum</b>	
Minimum	<b>300,00 €</b>
Maximum	600,00 € (+ 50,00 € par tranche de 10% pour l'accompagnement renforcé)



# L'accompagnement renforcé

- ✓ Le forfait de base par ménage (300€) prévoit une action d'accompagnement renforcé **pour au moins 20% des ménages** suivis.
- ✓ Une **tranche supplémentaire de 50€ par 10% de ménages supplémentaires** bénéficiant de cet accompagnement renforcé
- ✓ **Accompagnement renforcé = dédier du temps post-visite au ménage**, pour faciliter l'activation d'une ou plusieurs des orientations qui lui ont été préconisées et sa prise en charge effective par un acteur ou un dispositif relai

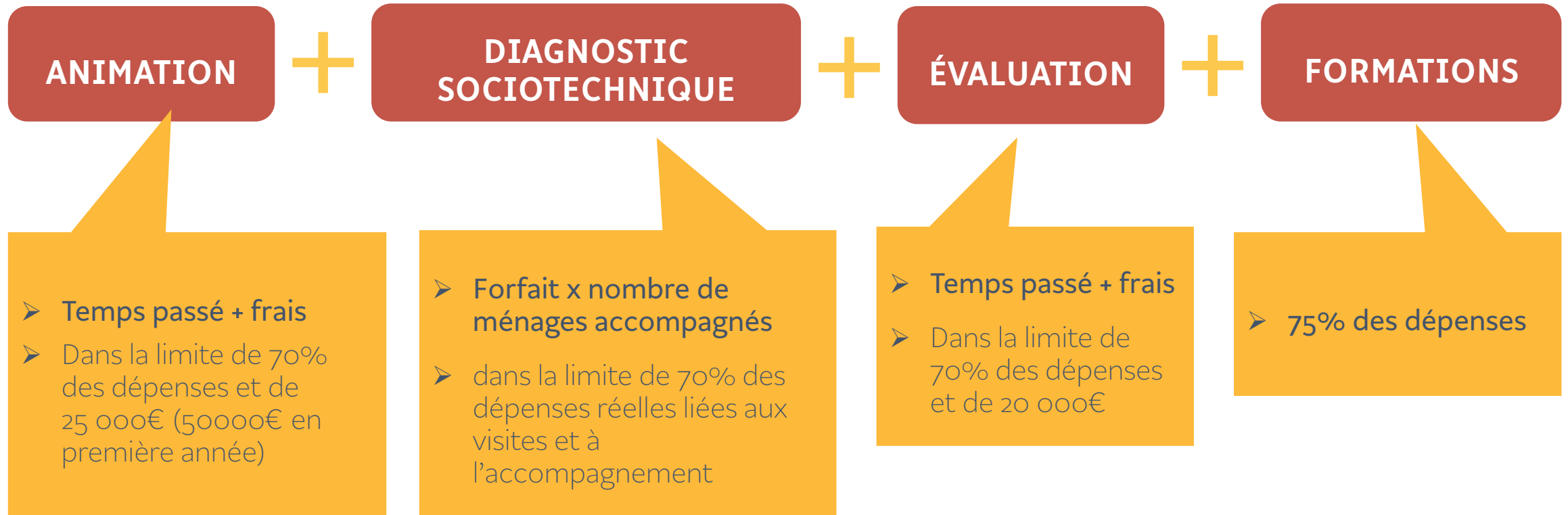


# Le financement

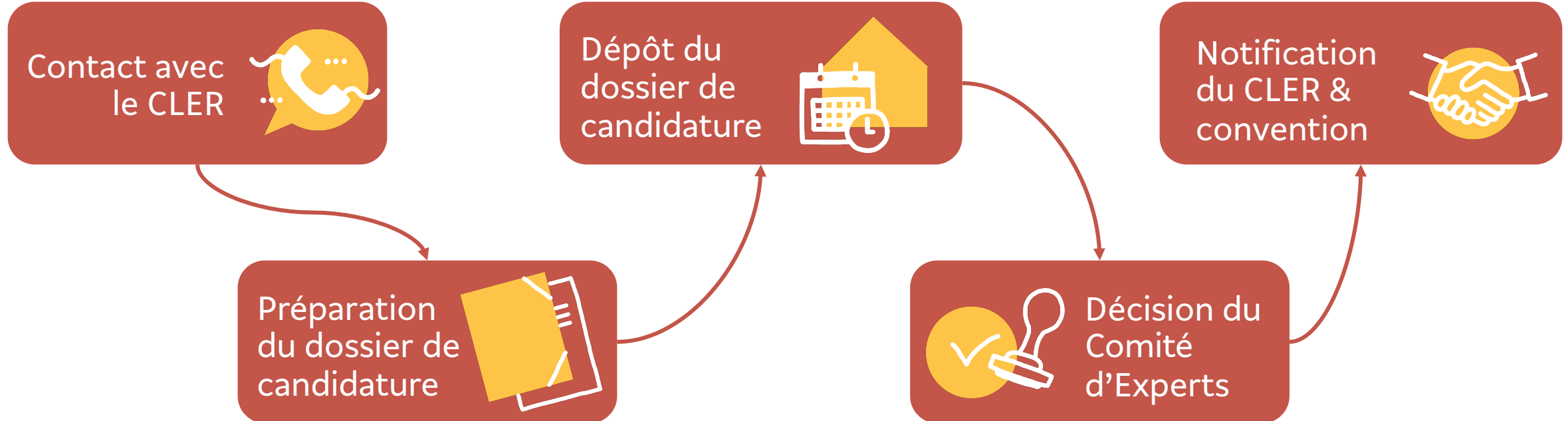
- ✓ **Un forfait par visite** en fonction des modalités de visite prévues
- ✓ **Des financements dédiés** à l'animation territoriale et à l'évaluation du dispositif
- ✓ **Un taux de co-financement** de 70% en 2022 et 2023, de 60% en 2024 et de 50% en 2025
- ✓ **Des financements dédiés à la formation** (75%)

Action	Plafond de dépenses éligibles
<u>Animation territoriale</u>	
> année 1	50 000€
> années suivantes	25 000€
<u>Évaluation locale</u>	20 000 €

# Les financements – en résumé



# Rejoindre le programme : procédure



# Les critères de sélection

- ✓ Le dispositif est piloté et financé ou co-financé par une ou plusieurs **collectivités locales**.
- ✓ Le dispositif cible des ménages en situation de précarité énergétique, **quel que soit leur statut d'occupation, et dont les revenus sont inférieurs au seuil « très modeste » de l'ANAH.**
- ✓ Le dispositif prévoit **une ou plusieurs actions de repérage** des ménages, au moins **une visite à leur domicile**, l'installation de **petits équipements d'économies d'énergie**, et **l'orientation du ménage** vers une ou plusieurs solutions adaptées.
- ✓ Le dispositif n'est **pas co-financé par l'ADEME, par l'ANAH ou par le SARE.**
- ✓ La collectivité s'engage à faire certifier ses dépenses liées au Slime par le **comptable public.**
- ✓ La collectivité s'engage à utiliser le logiciel **SoliDiag.**
- ✓ La collectivité s'engage à fournir un **bilan annuel** des activités réalisées.
- ✓ La collectivité s'engage à respecter les règles **RGPD.**

## Objectifs annuels (en nombre de ménages accompagnés)

- **Année 1** : 1 ménage accompagné pour 1000 ménages présents sur le territoire (source : INSEE)
- **Année 2** : 1,5/1000
- **Année 3 et suivantes** : 2/1000
- **Minimum** : 50 ménages
- **Maximum** : 450 ménages (sauf demande de la collectivité)

# Le calendrier

- ✓ Le prochain appel à candidature aura lieu en **septembre 2022**
- ✓ Les collectivités sont incitées à démarrer leur dispositif à compter du 1er janvier 2023 mais les dossiers peuvent être **rétroactifs**
- ✓ Le dossier de candidature est disponible sur le site du Slime
- ✓ **Plusieurs appels à candidature** seront lancés durant la période 2022-2025 afin de répondre aux besoins de toutes les collectivités



**Des questions ?**



1 2 3 4 5 6 7 8 9

- a. Définir la précarité énergétique
- b. Mobiliser les acteurs du territoire
- c. Définir les modalités d'identification des ménages
- d. Communiquer pour repérer

## Le repérage des ménages



# Définir la précarité énergétique

## La collectivités détermine ses propres indicateurs en fonction :

- De la réalité de son territoire
- Des données disponibles
- De critères objectifs :
  - Impayés
  - Taux d'effort énergétique
- De critères subjectifs :
  - Sensation de froid
  - Restriction/privation
  - Inconfort

## Ménages éligibles :

- **Statuts d'occupation** : tous.  
Propriétaires occupants, locataires du parc privé, locataires du parc social
- **Revenus** : en dessous des seuils « très modestes » de l'ANAH

→ Ces critères aideront vos partenaires à repérer les ménages en situation de précarité énergétique

# Mobiliser les acteurs du territoire

## Constituer un réseau de donneurs d'alertes

- Acteurs de terrain, en contact avec les ménages en précarité énergétique
- Commencer par les acteurs les plus proches puis déployer au maximum le réseau des donneurs d'alertes
- Sensibilisation à la précarité énergétique (1 ou ½ j)

## Animer ce réseau

- Rencontres régulières dédiées ou inscrites dans leur fonctionnement interne
- Informations sur les suites données aux ménages repérés

## Les principaux donneurs d'alerte

- Travailleurs sociaux du territoire (conseil départemental, CCAS, centre communal d'action sociale, union départementale des affaires familiales, centre de protection maternelle et infantile)
- Caf / MSA
- Bailleurs sociaux
- Agences départementales d'information sur le logement (ADIL)
- Espace Info Energie (EIE)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Opérateurs habitat (OPAH et PIG)
- Fournisseurs d'énergie et d'eau
- Association caritatives
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Points d'information multiservices (PIMMS)
- Associations étudiantes, etc.

# Centralisation du repérage

- **Fiche de repérage** : a disposition des donneurs d'alerte pour faire remonter un ménage repéré, idéalement co-créeé avec eux
- **Numéro unique et adresse mail dédiée au Slime** : accessible aux donneurs d'alerte ou aux ménages eux-mêmes
- **D'autres modalités possibles** :
  - Traitement des dossiers de demande FSL
  - Traitement des fichiers d'impayés
  - Communication auprès des ménages



valenceROMANS  
AGGLOMERATION



RENOV' HABITAT DURABLE  
service public éco-énergie

LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE  
**FICHE DE REPERAGE**

COORDONNEES DU MENAGE : ..... DATE : .....

NOM:.....  
 PRENOM:.....  
 ADRESSE:.....  
 VILLE:.....  
 TELEPHONE:.....  
 COURRIEL:.....

**PROBLEMATIQUE LOGEMENT (Renseignements facultatifs)**

Sensation de froid  Présence de moisissure

Logement humide

Impayés ou dette auprès de fournisseurs d'énergie ou d'eau

Saisie du FULH oui  non

Autre : .....

Cette fiche n'a pas pour but de faire un état des lieux exhaustif du logement, mais de repérer les situations de précarité énergétique

LOGEMENT

MAISON  APPARTEMENT

LOCATAIRE DU PARC PRIVE

LOCATAIRE DU PARC PUBLIC

PROPRIETAIRE

FAMILLE

SEUL  EN COUPLE  ENFANT(S)

SANS EMPLOI  SALARIE

REVENU FISCAL DE REFERENCE (si connu) .....

Projet de travaux ?  OUI  NON

Remarques particulières : .....

Ménage orienté par : .....

NOM : ..... FONCTION : .....

STRUCTURE : .....

COURRIEL : ..... TELEPHONE : .....

Cette fiche est envoyée, avec l'accord du ménage, aux Ambassadeurs Eco énergie de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes qui prendront contact avec le ménage pour une visite à domicile, à la suite de laquelle un rapport de visite sera transmis aux ménages.

**Signature du bénéficiaire et date :** .....

Fiche à retourner par courriel : [ambassadeur-eco-energie@valenceromansagglo.fr](mailto:ambassadeur-eco-energie@valenceromansagglo.fr)  
 Par Fax : 04 75 02 46 84  
 Tel : 07 83 41 07 02 (Bassin de Romans/Bourg-de-Péage) 07 82 63 72 49 (Bassin de Valence)  
 Ou à défaut par courrier : 13-15 Rue Réaumur 26100 ROMANS-SUR-ISERE

# Communiquer sur votre dispositif Slime

Auprès de vos partenaires et des ménages

## Outils mis à disposition :

- Charte graphique : typographie, logo, couleurs, illustrations, pictogrammes...
- Modèles d'affiche, flyer, kakémono, cartes de visite...
- Chiffres clés (gifs)
- Éléments de langage

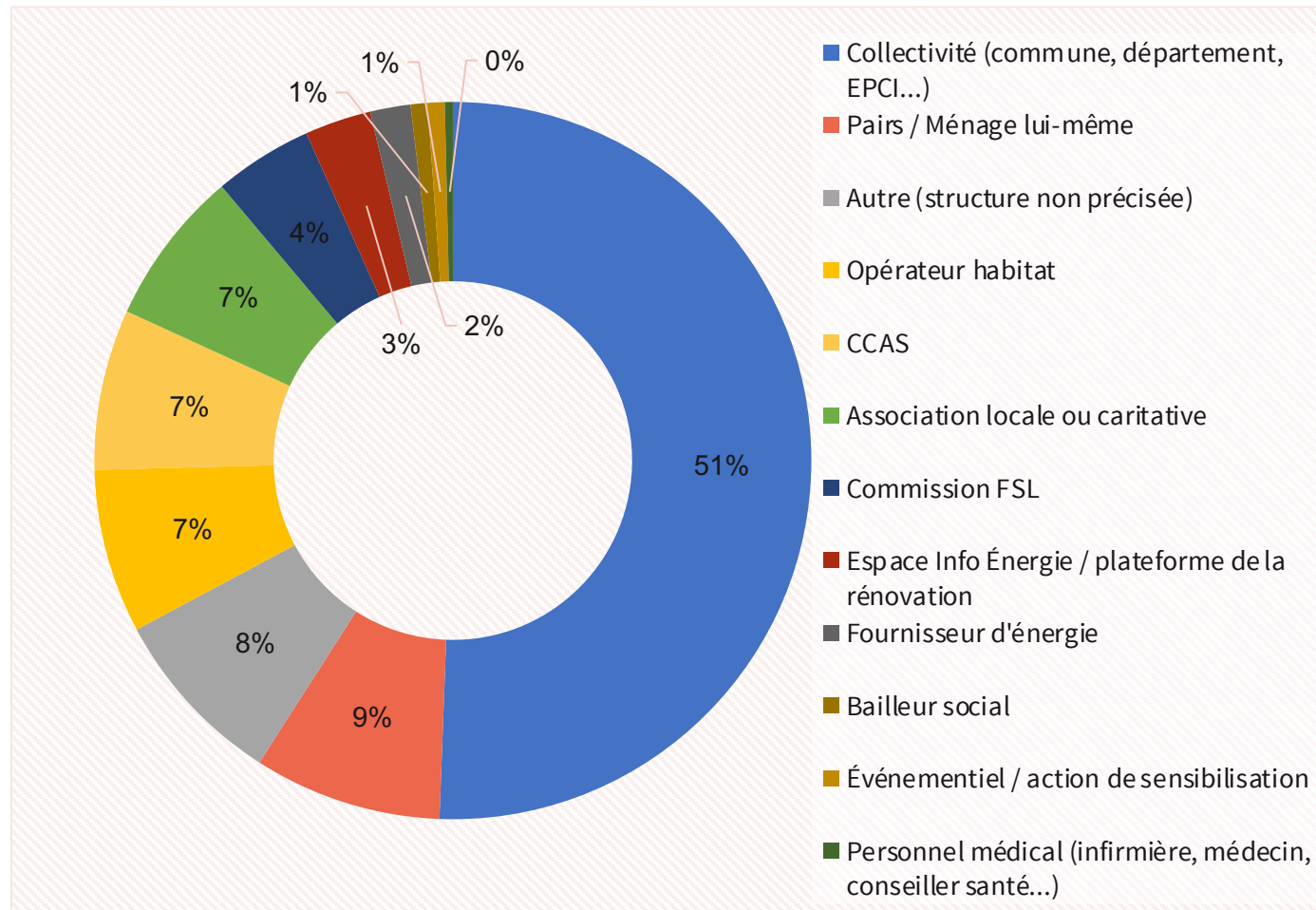
L'utilisation de l'identité Slime est optionnelle pour la collectivité, qui décide de sa communication.

## Communiquer auprès des ménages :

- Message non stigmatisant
- Ciblage précis des lieux d'affichage



# Le repérage en 2020



# Les points clés du repérage

La collectivité constitue un réseau de donneurs d'alertes mobilisant :

- Un premier cercle d'acteurs proches
- Des acteurs plus éloignés
- Elle a identifié des modalités de sensibilisation / mobilisation / coordination, ainsi que des outils (fiche de repérage)

## Remarques

- **Le repérage est la pierre angulaire du Slime** : c'est ce qui vous permettra d'atteindre l'objectif de ménages fixé dans votre dossier
- Le repérage demande toujours plus de moyens la première année, mais il est nécessaire de prévoir suffisamment de ressources ensuite pour l'animation territoriale.



# 1 2 3 4 5 6 7 8 9

- a. Le déroulement du diagnostic sociotechnique
- b. Modalités de visite à domicile
- c. Qui réalise les visites ?
- d. Choisir les équipements pour réaliser des économies d'énergie et d'eau

## Le diagnostic sociotechnique



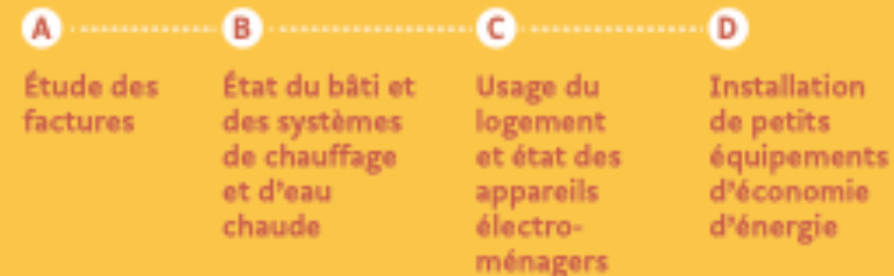
# Le déroulement du diagnostic sociotechnique

- Les chargés de visites recueillent des données concernant :
  - l'état du bâti et des équipements
  - les usages dans le logement
  - la situation sociale et financière du ménage
- Ils fournissent gratuitement de petits équipements économes en eau et en énergie (économie + confort)
- Ils proposent des conseils personnalisés tenant compte du diagnostic (notamment écogestes)
- Ils rédigent un rapport de visite et proposent une orientation

Exemple en [vidéo](#)



## Diagnostic socio-technique à domicile CHARGÉ DE VISITE



# Qui réalise les visites ?

## Profils des chargés de visites

- Profils « experts » : de type conseiller énergie ou travailleur social
- Autres profils : emploi aidé par exemple. Attention : les profils non experts nécessitent un fort temps de formation, d'encadrement et d'accompagnement

## Interne ou externe à la collectivité

- Mobiliser ou recruter des chargés de visite en interne
- Faire appel à une ou plusieurs structures externes ayant développé une expertise sur la précarité énergétique (association énergie, association logement...)



## Formation au diagnostic sociotechnique

4 parcours différenciés :

1. Complet (7 jours)
2. Acquérir les compétences en énergie
3. Maîtriser les modalités d'intervention à domicile
4. Approfondir sa pratique

# Choisir les modalités de visite à domicile

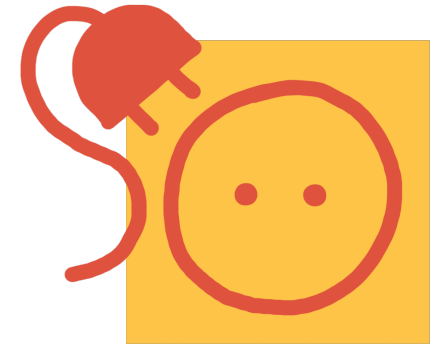
## Intervenir en deux visites

- Facilite l'**appropriation des conseils personnalisés** par le ménages
- Permet un suivi du ménage
- La seconde visite est l'occasion de **présenter les orientations au ménage** en direct, de visu

## Intervenir en binôme

- Pour faire intervenir des **profils complémentaires** (technique / social)
- **Nécessaire** pour les premières visites et pour les profils peu expérimentés
- Plus facile pour les chargés de visite

# Choisir les petits équipements



## Deux types de petits équipements :

1. **Allègement de la facture la première année** : ampoules (basse consommation, LED), veille automatique, systèmes hydro-économiques
2. **Amélioration de la sensation de confort** : boudins de porte, doubles rideaux épais, réflecteurs de chaleur

## Les petits équipements sont :

- ✓ **Fournis gratuitement**, et installés par le chargé de visite lors de la visite
- ✓ **Adaptés au logement** (pas de distribution de kits)

✓ Le coût moyen des équipements est de 60€ par ménage

✓ Ils permettent en moyenne de réaliser 172€ d'économie la première année

✓ Outils et exemples d'équipements disponibles sur le site du RAPPEL

1 2 **3** 4 5 6 7 8 9

# L'orientation et l'accompagnement

- a. Identifier les solutions durables et adaptées
- b. Décider de l'orientation
- c. Accompagner les ménages jusqu'à la solution



# Définir les orientations adaptées et les accompagnements nécessaires

## Les grandes catégories d'orientation possibles :

- ✓ **Accompagnement sur les usages de l'énergie**
  - Actions d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie (PRIS, FAEP, ...)
  - Diagnostic santé-environnement (CMEI)
  - Accompagnement social lié au logement (ASLL)
- ✓ **Accompagnement social et budgétaire**
- ✓ **Paiement des factures d'énergie**
  - Chèque-énergie
  - Aides aux impayés d'énergie/d'eau
  - Médiation auprès d'un fournisseur d'énergie/d'eau
- ✓ **Médiation, relation bailleur-locataire**
  - Information sur les droits et les devoirs locataire-bailleur
  - Aide à la prise de contact avec le bailleur (contact téléphonique/mail, aide à la rédaction d'un courrier par le locataire)
  - Mise en place d'une médiation bailleur-locataire
- ✓ **Travaux & équipements domestiques**
- ✓ **Relogement**

# Définir les orientations adaptées et les accompagnements nécessaires

## L'accompagnement renforcé

✓ **Un accompagnement renforcé doit être prévu pour au moins 20% des ménages visités**

(et plus si la collectivité l'estime nécessaire)

→ Prévoir le temps de travail nécessaire pour **s'assurer de la mise en œuvre** des orientations préconisées

### PAR EXEMPLE

- Organiser une **médiation** avec le bailleur pour faire réaliser des travaux d'amélioration thermique du logement,
- Accompagner le ménage vers une solution de **relogement**,
- **Maintenir le contact** avec le ménage pour le garder mobilisé **jusqu'à sa prise en charge effective** par un dispositif de droit commun (Habiter Mieux, MPR ...),
- Relancer régulièrement les acteurs relais, etc.

Les collectivités sont invitées, dans leur dossier de candidature, à proposer des accompagnements.

**Sont exclues du financement les actions déjà financées par l'Ademe ou par le dispositif des CEE** (notamment Mon Accompagnateur'Rénov, le SARE, le programme Habiter Mieux ou de MaPrimeRénov').

# Contactez-nous !

Par mail : [slime@cler.org](mailto:slime@cler.org)

Par téléphone : 01 55 86 80 00

Retrouvez-nous en ligne : [www.lesslime.fr](http://www.lesslime.fr)



**CLER** RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE



SLIME

Un premier pas  
contre la précarité  
énergétique